

TABLEAU 20

Tarifs douaniers sur les importations

Article	Classement tarifaire	Droits d'importation (% de la valeur C.A.F.)
<i>Matsutake</i> frais	0709.51.010	5
<i>Matsutake</i> surgelés	0710.90.200	10
<i>Matsutake</i> séchés	0712.30.099	15
Autres champignons frais	0709.51.090	5
Autres champignons séchés	0712.30.099	15
Champignons apprêtés ou mis en conserve au vinaigre	2001.9.290	12
Champignons autrement apprêtés		
A. avec sucre	2003.10.100	22,4
B. sans sucre		
. contenant sous vide de moins de 10 kg	2003.2(1)	16
. champignons de couche	2003.10.219	25
. autres	2003.10.219	25
. contenants de plus de 10 kg	2003.10.220	11,2

production sont considérablement moins élevés qu'au Canada.

Aux yeux des Japonais, le Canada est un pays de grands espaces sauvages, où l'on produit des aliments frais et naturels; ce sont là des caractéristiques dont il est possible de tirer profit dans le marché japonais. Le sirop d'érable et le

saumon frais du Canada y sont déjà bien connus, et les champignons *matsutake* de culture canadienne jouissent d'une popularité grandissante. Grâce à cette image de marque, et considérant les prévisions d'expansion du marché, les exportateurs canadiens de champignons devraient trouver de nouveaux débouchés au Japon.